GENÈVE ¦ 12 juillet 2012 – Par rapport aux enfants n'ayant pas de handicap, les **enfants handicapés** ont une probabilité presque quatre fois plus grande d'être **confrontés** à la **violence**, selon une étude demandée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et publiée aujourd'hui dans la revue médicale *The Lancet*.

Les conclusions indiquent que les enfants handicapés ont, par rapport aux enfants qui n'ont pas de handicap, une probabilité 3,7 fois plus grande d'être victimes d'actes de violence de quelque sorte que ce soit, 3,6 fois plus grande d'être victimes d'actes de violence physique et 2,9 fois plus grande d'être victimes d'actes de violence sexuelle. Il semble que les enfants ayant un handicap lié à une maladie mentale ou à des déficiences intellectuelles soient les plus vulnérables, avec un risque 4,6 fois plus élevé de violences sexuelles par rapport à ceux qui ne sont pas handicapés.

La stigmatisation, les discriminations et le manque d'information concernant le handicap, de même que l'absence de soutien social aux personnes s'occupant des enfants souffrant de handicap, sont les facteurs qui exposent ceux-ci à un risque accru de violences. Le placement des enfants handicapés en institutions les rend aussi plus vulnérables. Dans ces milieux et ailleurs, les enfants ayant des déficiences au niveau de la communication ont une moindre capacité à révéler les expériences abusives.

« Les résultats de cette étude prouvent qu'il y a une vulnérabilité disproportionnée des enfants handicapés face à la violence et que leurs besoins ont été négligés beaucoup trop longtemps », relève le Dr Etienne Krug, Directeur du Département Prévention de la violence et du traumatisme et handicap à l'OMS. Nous savons qu'il existe des stratégies spécifiques pour prévenir la violence et pour en atténuer ses conséquences. Il nous faut maintenant déterminer si elles sont efficaces aussi pour les enfants handicapés. Un programme d'action doit être établi. »

L'analyse apporte les preuves disponibles les plus solides de la violence à l'encontre des enfants handicapés. Elle englobe 17 études apportant des données sur 18 374 enfants handicapés vivant dans des pays à haut revenu – Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Israël, Royaume-Uni et Suède –, et elle fait ressortir le besoin urgent de mener des recherches de qualité dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

Certains programmes de visite dans les maisons de soins pour les enfants exposés au risque de violence et les formations pour améliorer les compétences parentales ont apporté la preuve de leur efficacité pour éviter la violence à l'encontre des enfants n'ayant pas de handicap. La priorité devrait être de mettre en œuvre ces mesures prometteuses et d'autres, décrites dans le *Guide sur la prévention de la maltraitance des enfants* et dans *Violence prevention: the evidence* , publiés par l'OMS, et d'évaluer leur efficacité.

La *Convention relative aux droits des personnes handicapées* des Nations Unies renforce la nécessité de protéger les droits des enfants handicapés et de veiller à ce qu'ils participent pleinement à la vie de la société, à égalité avec les autres. Cela implique d'éviter les expériences négatives résultant de la violence pendant l'enfance, sachant qu'elles ont un grand nombre de conséquences néfastes sur la santé et sur le bien-être à un stade ultérieur de la vie. En cas d'échec de la prévention, les soins et le soutien aux enfants victimes de violence sont cruciaux pour leur guérison.

Le *Rapport mondial sur le handicap* de l'OMS et de la Banque mondiale décrit ce qui fonctionne pour améliorer la santé et la participation sociale des enfants handicapés et favoriser la désinstitutionnalisation. Pour les enfants handicapés actuellement placés hors de leur domicile, il est impératif de renforcer les soins et la protection en remédiant aux cultures et aux structures des institutions qui exacerbent le risque de violence.

« La manière dont l'entourage traite un enfant handicapé conditionne énormément l'impact qu'aura son handicap sur sa qualité de vie », souligne le Dr Mark Bellis, Directeur du *Centre for Public Health*
à l'Université John Moores de Liverpool, un centre collaborateur de l'OMS pour la prévention de la violence, et chercheur principal pour cette étude. « Il incombe au gouvernement et à la société civile de veiller à exposer et à prévenir de tels processus de victimisation. »